

PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

MARCHE PUBLIC PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Lycée Rotrou à Dreux (28)
Conception, réalisation, acheminement et
installation d'une œuvre d'art au titre du 1%
artistique**

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique à l'occasion des travaux de reconstruction de l'internat du lycée Rotrou à Dreux.

Lieu d'exécution :

Lycée Rotrou

5 Rue des Marchebeaux

28100 DREUX

Tél. : 02 37 38 90 00

<https://www.lyceerotroudreux.com/>

1 – Présentation de l'établissement

Jean de Rotrou était un dramaturge et poète français, né le 21 août 1609 à Dreux où il est mort de la peste le 28 juin 1650. Qualifié par Voltaire de « fondateur du théâtre », il est un des auteurs dramatiques les plus importants de son époque avec Corneille. La tradition de l'histoire littéraire en France a malheureusement laissé ses œuvres de côté et a participé à sa méconnaissance par le grand public en voulant circonscrire le Grand Siècle français aux œuvres de Corneille, Molière et Racine. Trente-cinq pièces nous sont restées, qui relèvent aussi bien du genre comique que tragique et tragico-comique. Son théâtre exubérant, mis à l'écart par l'ère classique, prépare le goût pour les pièces à machines et les comédies-ballets de Molière et de Lully. Au XXe siècle, le regain d'intérêt pour le baroque a permis de le redécouvrir.

Le collège de Dreux est appelé collège Rotrou en 1898.

En 1910, une école Primaire Supérieure lui est annexée, elle dispense un enseignement complet, mais plus court que le cycle secondaire.

Pendant la guerre 1914-1918, le collège est en partie occupé par un hôpital militaire, en plus de devoir accueillir des élèves venant des départements voisins. L'entre-deux-guerres voit un accroissement important d'élèves, avec la construction d'un nouveau bâtiment pour les dortoirs.

Après la libération, l'école Primaire Supérieure est supprimée et le collège de Jeunes Filles qui fonctionne depuis 1909 dans les locaux de la place Mésirard est réuni au collège des garçons.

Devant l'explosion démographique des années 1950, il faut installer des préfabriqués. La réforme de l'enseignement de 1964 lance la création d'un lycée technique Edouard Branly, la transformation du collège en lycée Rotrou et son déplacement sur le terrain des Marchebeaux dans des bâtiments modernes conçus pour accueillir 1850 élèves dont 600 internes. Effectif vite dépassé mais qui est peu à peu modéré par l'ouverture dans l'agglomération drouaise en 1967 et 1976 de 6 collèges destinés aux élèves du premier cycle.

Aujourd'hui, le lycée Rotrou est un Établissement Public Local d'Enseignement (EPLE). Il accueille des élèves et des étudiants externes, demi-pensionnaires et internes (1600 élèves au total). Il dispense un enseignement général et technologique préparant au Baccalauréat et à divers BTS. Il accueille également des stagiaires en vue de la formation continue.



Histoire du lycée : <https://radiograndciel.fr/podcast/lhistoire-du-lycee-rotrou/>

Visite virtuelle du lycée : <https://www.pikmedias.net/hdvisites/rotrou2/>

Les formations

Après la 3e - voie générale et technologique

- Bac techno STL sciences et technologies de laboratoire enseignement spécifique biochimie, biologie, biotechnologie
- Bac techno STL sciences et technologies de laboratoire enseignement spécifique sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Bac techno STMG sciences et technologies du management et de la gestion enseignement spécifique gestion et finance
- Bac techno STMG sciences et technologies du management et de la gestion enseignement spécifique marketing
- Bac techno STMG sciences et technologies du management et de la gestion enseignement spécifique ressources humaines et communication
- Baccalauréat général
- Classe de 1re générale
- Classe de 1re STL sciences et technologies de laboratoire
- Classe de 1re STMG sciences et technologies du management et de la gestion
- Classe de seconde générale et technologique

Bac + 2

- BTS Analyses de biologie médicale
- BTS bioqualité
- BTS gestion de la PME
- BTS Management commercial opérationnel

Sections et dispositifs

- Section européenne de lycée général et technologique

Parmi les enseignements optionnels du lycée, l'option cinéma-audiovisuel. Elle a fêté ses 20 ans en 2022. Elle est portée par l'enseignant, Thierry Méranger.

Les élèves, en équipes regroupées en une classe, développent un projet de réalisation de film, encadrés par des enseignants qualifiés et des intervenants professionnels.

La participation aux activités cinéma-audiovisuel permet à l'élève d'entrer dans la plus importante section cinéma de l'Académie, dont le réseau aujourd'hui en place favorise le contact entre anciens et futurs étudiants.

La section prépare aux nombreux métiers du cinéma (réalisation, animation, montage, postes techniques, exploitation, production) mais aussi plus généralement aux professions liées à la communication, au journalisme, au management culturel, à la publicité, à l'enseignement et à la culture numérique.

2 - Le projet de reconstruction de l'internat

Le lycée dispose actuellement d'un internat d'une capacité de 120 lits dont le taux de remplissage avoisine les 72%. Ce bâtiment, le seul vestige du lycée version Pailleron, est aujourd'hui totalement obsolète et ne peut être conservé.

L'objectif de la Région Centre-Val de Loire est de doter l'établissement d'un internat reconstruit à neuf d'une même capacité de 120 lits.

Ce bâtiment, qui répondra aux qualités d'exigences de la Région, devra également être développé selon un concept de flexibilité pour la gestion de l'équilibre garçons/filles d'une part et pour la gestion des différences d'âges d'autre part.

L'opération sera menée avec une démarche environnementale, selon les objectifs du CCD (Contrat de Construction Durable) de la Région.

L'internat bénéficiera du label internat d'excellence de l'académie d'Orléans-Tours.

3 - Les intentions architecturales et urbaines du projet de maîtrise d'œuvre

Le projet ne peut être réalisé sans tenir compte de son environnement. Le lycée Rotrou est constitué de bâtiments existants hétéroclites aux volumes simples et il est composé, pour les plus récents, de matériaux tel que le béton brut, l'enduit beige, le bois, de murs rideaux et de fenêtres en bandeaux. La maîtrise d'œuvre a fait le choix de proposer un bâtiment de forme simple, tout en jouant sur des diagonales, afin de lui donner une identité unique. Les parties « chambres » sont traitées comme deux monolithes blancs, sculptés tel un pliage d'origami, créant des jeux d'ombre et de lumière. Certaines fenêtres sont agrémentées d'un cadre en aluminium débordant qui anime la façade et accentue la vibration des ombres. Le reste des espaces est traité en creux, sobrement, dans une teinte grise qui fait écho aux bâtiments existants en béton brut. Des protections solaires sont prévues sur la façade Sud-Ouest, créant des auvents au-dessus des entrées internat et Pôle santé et prévention.

Le projet, du fait de son emplacement sur la parcelle, devient le bâtiment visible depuis l'entrée rue Jean Hieaux. Le pignon de l'internat est donc conçu de manière à créer un totem, visible depuis la rue.

Afin de faciliter la maintenance du bâtiment et de respecter la réglementation incendie, l'ensemble des menuiseries prévues en aluminium sont ouvrantes. L'ensemble des toitures est prévue végétalisée et un escalier d'accès est systématique prévu.

La conception personnalisée du bâtiment et des espaces extérieurs, par leur implantation, leurs orientations, l'amenée de lumière naturelle, constituent la qualité du projet.

Les liaisons, ainsi que les aménagements paysagers sont considérés et qualifiés en raison de la valorisation du site.

4 - Le planning prévisionnel de la construction

La livraison des travaux est prévue pour l'été 2025 avant la rentrée scolaire 2025-2026.

5 – Les principes généraux de la commande artistique

La participation est réservée à une profession particulière : tout artiste, graphiste et designer, émergent ou expérimenté, français ou étrangers, engagé dans une démarche professionnelle est éligible, à la condition qu'il soit en règle avec ses obligations en vigueur en matière sociale et fiscale dans son pays d'origine ou de résidence.

L'enveloppe financière allouée à l'opération est de 34 000 € TTC.

Ce montant inclut :

- toutes les prestations nécessaires à l'exécution intégrale de sa prestation y compris toutes les difficultés techniques inhérentes à l'installation de l'œuvre sur le site.

Le prix est réputé comprendre :

- toutes les charges fiscales, sociales ou autres frappant obligatoirement la prestation, le coût de toutes les assurances, les frais de déplacement, restauration, hébergement de l'artiste et toute autre personne associée ainsi que les frais de reproduction et d'envoi des documents. Il est exclusif de tout autre émolument ou remboursement de frais au titre de la même mission ;
- toutes suggestions, études et dépenses nécessaires à la conception, la fabrication, l'acheminement (l'ensemble des frais de transports qui participent à la réalisation et à la présentation définitive du projet et de l'œuvre y compris l'emballage, le déballage, la protection, l'étiquetage et autres en quantité suffisante si nécessaire) et l'installation de l'œuvre sur le site, sa mise en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.), ainsi que les droits d'auteurs de l'œuvre ;
- la prestation de médiation de l'artiste ou l'équipe d'artistes.

Les frais du maître d'ouvrage : les frais de publicité préalables à la commande, les défraiements des personnes qualifiées du comité, le « 1,1% diffuseur », les indemnités pour les candidats non retenus mais autorisés à présenter un projet, l'AMO,... sont compris dans une enveloppe financière à part.

Le nombre de candidats admis à présenter un projet sera de 3 artistes ou équipes d'artistes.

Les indemnités versées aux candidats admis à remettre une offre mais non retenus s'élèvent à 2 000 € TTC par candidat. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité

artistique, de supprimer ou de réduire ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté (art. R.2172-14 du code de la Commande Publique).

6 - Les enjeux pour la Région Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire soutient la création et les artistes et mène déjà une politique ambitieuse de commande artistique au domaine de Chaumont-sur-Loire. Pour l'ensemble de ses actions, elle prône le lien entre culture, nature et paysage, souhaite promouvoir la diversité esthétique, susciter la rencontre entre l'art et les habitants et encourager la production d'œuvres sur le territoire.

Pour la Région, un lycée qu'il soit général, technique, professionnel ou agricole est un lieu de construction de la cohésion républicaine, de transmission des valeurs d'humanisme et d'apprentissage de la liberté de pensée. Cela repose notamment sur un principe de laïcité qui doit toujours être réaffirmé. A une époque où on assiste à la contestation des savoirs et où on oppose souvent sciences et croyances, l'œuvre d'art doit pouvoir raviver la dimension symbolique de ce lieu qu'est un lycée.

7 - La nature de l'œuvre d'art

La commande est ouverte à toutes les formes et tous les supports qui s'inscrivent dans le champ des arts plastiques, visuels et graphiques.

Tenant compte de la nature du projet architectural, de la grande lisibilité depuis la rue du mur pignon de l'internat, la commande concerne une réalisation artistique murale, non consommatrice d'énergie, non végétalisée, non sonore, implantée sur tout ou partie du mur. Elle sera réalisée sur place, quelle que soit la technique dont elle est issue.

Il n'y a pas de thématique imposée, il est attendu une création originale. Cependant, les spécificités du lycée et du site (cinéma, lycée vert, nature, sport, l'affluent de La Blaise, nom de l'établissement...) peuvent être une source d'inspiration pour l'œuvre sans en être une illustration formelle.

L'intervention artistique pourra délivrer le nom de l'établissement, dans une forme graphique, mais cela ne constitue pas une obligation.

L'artiste ou l'équipe d'artistes constituée devra dans le cadre de son projet artistique démontrer sa capacité dans la conception de sa proposition à prendre en compte une ou plusieurs des composantes suivantes :

- L'œuvre sera nécessairement une création originale, pérenne ou à protocole.
 - L'œuvre devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation par les lycéens.
- L'artiste ou l'équipe d'artistes devra aussi avoir une sensibilité forte pour la conception d'une œuvre en étroite relation avec la forte visibilité du mur et avec ses usagers.

L'œuvre devra être respectueuse du projet architectural et ne pas entrer en concurrence avec lui. Il sera demandé de vérifier la durabilité des matériaux utilisés et leur conformité aux prescriptions en matière de sécurité.



Image du concours de maîtrise d'œuvre



Emplacement du 1% artistique



Image du concours de maîtrise d'œuvre - Grande lisibilité depuis la rue du mur pignon de l'internat



Image du concours de maîtrise d'œuvre - Vue aérienne

9 - Prescriptions particulières et contraintes techniques

Le projet proposé devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- la durabilité : l'adéquation entre les matériaux, les fixations, la forme et la pérennité garantie de l'œuvre avec notamment, une conception permettant une bonne résistance aux événements climatiques (vent, soleil, pluie, gel...);
- une conception et des matériaux limitant au maximum les contraintes d'entretien en termes de technicité (technicité courante à privilégier), de coûts et de fréquence ;
- dans la mesure où il ne sera pas alloué de budget spécifique, la maintenance courante de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière.

10 - Les critères de sélection et la pondération

1. Motivation de l'artiste ou de l'équipe d'artistes pour le projet et engagement dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec le contexte de la commande : 20 points.
2. Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat : 40 points.
3. Adéquation de la démarche artistique avec le programme de la commande artistique pris dans sa globalité : 40 points.

11 - Le calendrier prévisionnel

- 15 avril 2024 : date limite de réception des candidatures
- Mi-mai 2024 : choix des candidats admis à présenter un projet
- Juin 2024 : visite du chantier, en présence du comité artistique (la date sera imposée)
- Fin octobre 2024 : date limite de réception des projets
- Mi-novembre 2024 : audition des artistes et choix de l'artiste ou de l'équipe d'artistes lauréate
- Décembre 2024 : notification du marché
- Été 2025 : livraison du 1% artistique
- Septembre 2025 : présentation de l'œuvre aux élèves et enseignants